



Chères consœurs, Chers confrères,

Je profite de ce début d'année pour vous présenter mes vœux et vous souhaiter le meilleur tant sur le plan personnel que professionnel.

Je souhaitais également saluer l'engagement des trois candidats qui se sont présentés lors de l'élection complémentaire qui s'est tenue en décembre dernier ainsi que tous ceux qui y ont participé. Nous allons donc accueillir ces prochains jours notre dixième élu en la personne du Rochelais Stéphane Augereau.

Nous avons eu le plaisir d'annoncer il y a quelques jours à nos collègues Bordelais l'obtention par le CROPP NA de la gratuité du stationnement sur la ville de Bordeaux pour les Pédicures-Podologues. J'en profite pour remercier les personnels de la ville de Bordeaux pour leur écoute et leur compréhension ainsi que notre ancien élu Yann Parinaud grand acteur dans ce dossier. Un beau cadeau pour démarrer l'année et une reconnaissance de la profession.

Ces prochaines semaines, l'institution va lancer une campagne de visites confraternelles. Ces visites auront pour but de vous accompagner dans l'observance des recommandations ordinaires. Certains parmi vous nous ont déjà sollicité par le biais de notre commission conseils et accompagnement. N'hésitez pas en cas de difficultés dans votre pratique ou votre installation à vous rapprocher du CROPP afin que nous puissions nous rencontrer. Pour le moment, ce sont les élus de votre conseil qui vont se prêter au jeu de ces visites.

Continuons d'avancer ensemble en 2022, souhaitons à notre profession encore plus de reconnaissance, de vocations dans les écoles par le biais d'une formation modernisée et pour nos patients de profiter d'un savoir-faire et d'une qualité de travail sans cesse améliorés.

Confraternellement,

Pascal Chauvel

Président CROPP Nouvelle-Aquitaine

- 1 **Éditorial**
- 2 **Le mot du secrétariat / Alerte / Élections Complémentaires**
- 3 **Identité Nationale de Santé**
- 4 **Gratuité du stationnement des Pédicures-Podologues à Bordeaux / Agenda**
- 5 **Prévention violences conjugales**
- 6 **Mouvements du tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
NOUVELLE-AQUITAINE

115, rue Jules Ferry
33 200 BORDEAUX
Tél. 09 54 68 23 64
Fax 09 57 06 77 71
contact@nouvelle-aquitaine.
cropp.fr
contact2@nouvelle-
aquitaine.cropp.fr

Permanences
téléphoniques

Lundi au Vendredi
9h > 12h 30
13h30 > 17h

Comité éditorial :
P. Chauvel, S. Van Achter
et L. Schouwey
Dépôt légal : Février 2022
ISSN 1960-8411

LE MOT DU SECRÉTARIAT



Le secrétariat du Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues de Nouvelle-Aquitaine vous souhaite tous ses vœux pour cette nouvelle année 2022.

Pour toutes vos questions concernant le COVID 19 nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur le site de l'ONPP dans la rubrique « actualité ».

L'actualité



11 février 2022
Un statut unique protecteur pour les indépendants
Le 8 février 2022, l'Assemblée nationale et le Sénat ont définitivement voté le projet de loi créant plusieurs mesures en faveur des indépendants (dont les...
[Lire la suite](#)



3 février 2022
Lancement de « Mon espace santé » pour tous les français
Ce jeudi 3 février, le gouvernement a lancé officiellement "Mon espace santé" : un espace numérique individuel qui a vocation à devenir le futur carnet de...
[Lire la suite](#)



31 janvier 2022
Le rappel intégré à l'obligation vaccinale
La dose du rappel vaccinal contre le Sars-Cov-2 est obligatoire depuis le 30 janvier 2022. Cette obligation concerne l'ensemble des professionnels soumis à...
[Lire la suite](#)

[Toutes les actualités](#)

e fil bleu >>>>>> La newsletter de l'ONPP

Je suis : ● étudiant ● pédicure-podologue ● institutionnel ● journaliste ● autre

ALERTE

Depuis quelques jours, des pédicures-podologues sont démarchés par des sociétés commerciales plébiscitant une obligation de s'équiper de défibrillateurs cardiaques **alors qu'ils ne sont pas concernés dans les cabinets libéraux**. Ces démarchages ont lieu soit par téléphone, soit par courriel.

L'ONPP appelle à la prudence et conseille de vous renseigner avant tout engagement avec une société commerciale. L'Ordre rappelle qu'il ne recommande et ne mandate aucune société commerciale. Si vous êtes démarché abusivement, nous vous invitons à relever les coordonnées de la société démarcheuse et à le signaler à votre préfecture. Si vous êtes victime d'une escroquerie, vous pouvez porter plainte à votre commissariat ou votre gendarmerie.

Élections Complémentaires

Du 26 Novembre 2021 au 10 Décembre 2021, ont eu lieu les élections complémentaires.

En Région Nouvelle Aquitaine, 1 poste de conseiller titulaire, respectant la parité, était à pourvoir voici les résultats :

Prénoms & Noms	Nombre de voix obtenues par binôme (Total des votants : 178)
Monsieur AUGEREAU Stéphane	100 voix
Monsieur BENCHETRIT Quentin	34 voix
Monsieur BRENGUER Hyacinthe	34 voix
VOTE BLANC	10 voix

Identité Nationale de Santé

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2021, toute donnée de santé doit obligatoirement être référencée avec l'INS. L'identité nationale de santé est unique et partagée par l'ensemble des acteurs de santé.

Qu'est-ce que l'INS ?

L'INS est une identité de référence, partagée par tous les professionnels de santé, dont les Pédiatres-Podologues, permettant un référencement fiable des données de santé.

Là où le numéro de sécurité sociale est généralement partagé entre plusieurs membres d'une famille, l'INS comporte un matricule unique pour chaque patient. Ce matricule correspond, pour la majorité des usagers, à leur numéro de Sécurité sociale, sauf pour les enfants. Les enfants, même s'ils sont assurés par leurs parents, disposent également de leur propre matricule INS.

L'INS est constitué de cinq données essentielles à l'identité du patient et un numéro matricule unique pour chacun :

- Nom de naissance
- Prénom(s) de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Code lieu de naissance
- Numéro matricule INS

L'INS provient des bases nationales de référence et elle est **obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021** pour les professionnels intervenant dans la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes. Seuls les professionnels de santé en charge

du suivi d'un patient sont habilités à utiliser son INS, préalablement obtenu, qualifié et validé via le téléservice d'identitovigilance de l'Assurance maladie (INSi).

À partir de cette clé sécurisée, centralisant toutes les données de santé d'une personne, les praticiens peuvent espérer un gain de qualité et d'efficacité et ainsi :

- **fiabiliser** l'identité de leurs patients grâce à une référence unique et pérenne ;
- **éviter** les erreurs dans l'identification des patients ;
- **échanger** et partager des données de santé au sein du cercle de confiance médico-social impliqué dans la prise en charge du patient ;
- **alimenter** et consulter facilement le dossier médical partagé ;
- **répondre** de manière plus rapide, pertinente et collective au besoin médical d'un patient ;
- **gagner** du temps dans la gestion administrative d'un dossier.

En effet, en plus de l'intérêt en termes d'identitovigilance et d'interopérabilité, l'INS c'est aussi un moyen de leur faire gagner du temps. Par exemple, le praticien peut :

- **rattacher** directement un document reçu ou scanné à un dossier existant,

permettant ainsi de simplifier le classement ;

- **créer** directement une nouvelle identité dans son logiciel, sans devoir saisir manuellement tous les traits et ainsi limiter le risque d'erreur ;
- **maintenir** la qualité de la base des patients, en détectant plus tôt des doublons potentiels ;
- **alimenter** ou consulter facilement le dossier médical partagé (DMP), en limitant les rejets ;
- **échanger** par messagerie sécurisée (via la MSS) avec ses patients au travers « Mon espace santé ».

Comment passer à l'INS ?

- Contacter son éditeur pour connaître les modalités et le mode d'emploi de son logiciel avec l'INS ; (voir fiche pratique : ressources associées)
- Informer sa patientèle en s'appuyant sur le kit de communication à placer, par exemple, dans la salle d'attente ;
- Consulter la FAQ

Vous pouvez retrouver cette information sur le site de l'ONPP à l'adresse suivante :

<https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/ins-identite-nationale-de-sante.html>



Depuis le 1^{er} janvier 2021, toute donnée de santé doit être référencée avec l'INS

Qu'est ce que l'INS ?

Avant INS

Un usager, plusieurs identités possibles chez les acteurs qui le prennent en charge

Nom : LOISEAU
Prénom(s) de naissance : Marina, Anne
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F

Nom : DUBOIS
Prénom(s) de naissance : Marina, Anne
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F

Nom : DUBOIS LOISEAU
Prénom(s) de naissance : Marina-Anne
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F

Aujourd'hui

Un usager, une seule et unique identité partagée par tous les acteurs : l'INS

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18

Nom de naissance : LOISEAU
Prénom(s) de naissance : Marina Anne
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F
Code lieu de naissance : 75056

Cette INS provient des bases de référence nationales, interrogées par l'intermédiaire du téléservice INSi intégré au logiciel de gestion de cabinet

3

RepèresRÉGION #7 • FÉVRIER 2022

Gratuité du stationnement des Pédicures-Podologues à Bordeaux

Le CROPP Nouvelle-Aquitaine obtient la gratuité du stationnement des pédicures-podologues à Bordeaux (Sur justificatif de 100 visites annuelles à domicile)

La réglementation concernant le stationnement des Pédicures-Podologues à Bordeaux change au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues de Nouvelle-Aquitaine a œuvré depuis mai 2020 auprès de la mairie de Bordeaux afin d'obtenir la gratuité du stationnement pour les Pédicures-Podologues.

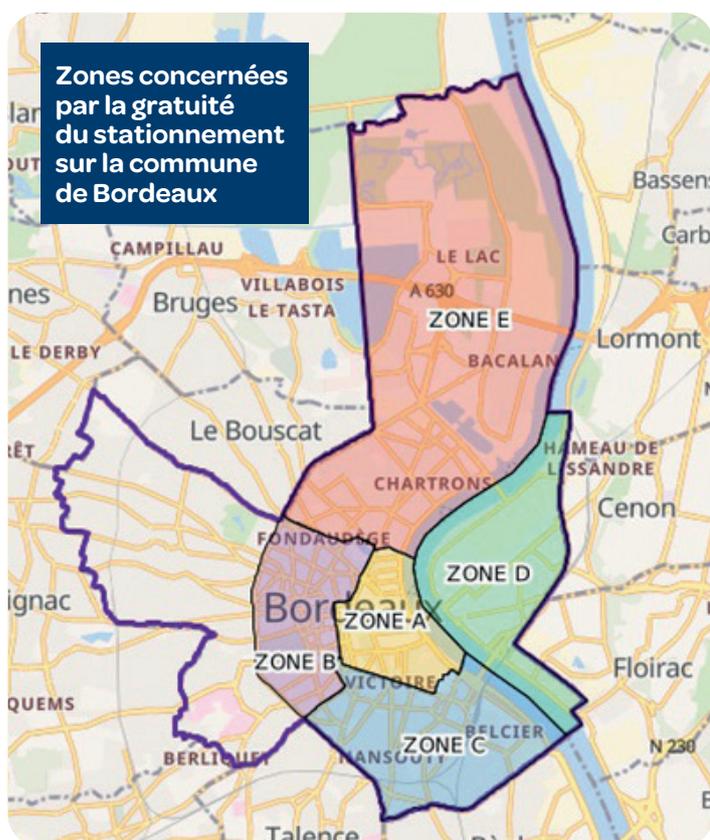
Nous sommes heureux de vous annoncer que cette demande a été accordée comme elle l'avait été auparavant pour les médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes et orthophonistes. La ville de Bordeaux reconnaissant la profession de Pédicure-Podologue comme profession de santé et l'intérêt pour les Bordelais que leurs Pédicures-Podologues puissent intervenir aisément au plus près d'eux.

Suite à la délibération adoptée par le conseil municipal le 13 juillet dernier, la mairie de Bordeaux accorde aux Pédicures-Podologues la **gratuité de stationnement**, sous réserve d'un justificatif de 100 visites par an (Attestation délivrée par le Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues de Nouvelle-Aquitaine sur demande du professionnel).

En dessous de ces 100 visites, le tarif sera de **1,50 € par jour**.

Il faudra vous connecter sur le site <https://monstationnement.bordeaux.fr>, pour solliciter un droit à la gratuité si vous effectuez plus de 100 visites par an (en deçà, l'abonnement sera de 1,50 € par jour – aucune augmentation de tarifs n'est prévue) Vous devrez justifier des pièces suivantes :

- La carte professionnelle de santé (CPS) ou extrait d'inscription au fichier RPPS ou Adeli de l'année en cours.
- L'attestation d'assurance du local professionnel concerné par le droit et en cours de validité et le contrat de collaboration si l'attestation est à un nom différent de celui du demandeur.
- La carte grise du véhicule qui doit être obligatoirement rattaché à l'activité professionnelle du bénéficiaire, ou toute attestation sur l'honneur engageant le titulaire du droit sur le rattachement du véhicule à l'exercice réel de l'activité.
- L'attestation de **100 visites par an** délivrée par le Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues de Nouvelle-Aquitaine sur demande du professionnel.



AGENDA

21/01/22

Réunion du bureau

11/02/22

Réunion du Bureau

4/03/22

Réunion des Présidents à l'ONPP

11/03/22

Conseil Régional

8/04/22

Réunion du Bureau

6/05/22

Réunion du Bureau

11/06/22

Conseil Régional

2/09/22

Conseil Régional

Prévention violences conjugales

Apprendre à mieux repérer et accompagner les victimes de violences conjugales ! Découvrez les nouveaux outils à la disposition des Pédicures-Podologues .

Chaque année en France, en moyenne, 213 000 femmes sont victimes de violences conjugales de la part de leur partenaire ou ex-partenaire. Qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, ces violences sont interdites et punies par la loi. Face à ce problème de santé publique, tous les professionnels de santé sont concernés.

Comment détecter les victimes de violences conjugales ?
Comment apprécier et évaluer la dangerosité des situations ?
Comment orienter les victimes vers une prise en charge adaptée ? Et quel est le rôle du Pédicure-Podologue dans cette prise en charge ?

L'Ordre national des Pédicures-Podologues se mobilise dans la lutte contre les violences faites aux femmes et participe au groupe de travail mené par la MIPROF (la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains), avec la Fédération Nationale des Étudiants en Podologie (FNEP), le Syndicat National des Instituts de Formation en Pédicurie-Podologie (SNIFPP) et la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS).

En collaboration avec ce groupe de travail, des outils ont ainsi été développés spécialement pour les pédicures-podologues pour les aider lorsqu'ils sont face à des victimes de violences conjugales.

Vous êtes victime de violences conjugales ?

Vous pouvez en parler à votre pédicure-podologue

Il peut vous aider

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919
*Appel anonyme et gratuit.

Un numéro d'écoute et d'orientation, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de toutes formes de violences, 24h/24 et 7j/7.
Un numéro qui n'est pas repérable sur les factures et les téléphones.

#NeRienLaisserPasser
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : ArretonsLesViolences.gouv.fr

POUR TOUS LES VIOLENCES 114
NUMÉROS ORIENTÉS 114
ORDRE NATIONAL DES PÉDICURES-PODOLOGUES

PLUS D'INFOS

Ce kit d'outils pédagogiques se décline selon quatre grands axes :

Tous ces outils sont également disponibles sur le site : [«arretonslesviolences.gouv.fr»](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

et sur le site de l'ONPP : <https://www.onpp.fr/communication/actualites/actualites-ordinales/les-pedicures-podologues-contre-les-violences-faites-aux-femmes.html>

- **Se former** avec le livret pédagogique intitulé «*L'entretien du-de la Pédicure-Podologue avec une victime de violences au sein du couple et/ou violences sexuelles*»,
- **Se documenter** grâce à des vidéos d'expertes qui apportent leur éclairage sur les situations, Le livret accompagne également ces courts-métrages de formation «*Anna*» et «*Elisa*»,
- **Communiquer** au moyen d'affiches (une affiche vous a été envoyée jointe au Repères N°50 de janvier 2022) et de dépliants dans les cabinets,
- **Agir** en constatant les situations de violences par le biais d'une attestation clinique que peut remplir le Pédicure-Podologue permettant de constituer des preuves si la victime veut entamer des démarches. Cette attestation est accompagnée d'une notice d'utilisation.

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 24/09/2021 au 12/01/2022

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
GANET	ARNAUD	64	LEPAGE	MÉLINE	33
GARELLI ADORNETTO	CÉLIA	33	NAMOUS	YOHAN	33
SELARL DAVID GODIN		16	SELARL GALINAT REMY		87
GUILLAUMIN	ANAËLLE	33	TORCQ	MARIE	17

Transferts vers une autre Région

Nom	Prénom	Vers CROPP
ABDI	SABRINA	OCCITANIE
BAROUDI	ATEF	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
LARTIGUE	LAURA	OCCITANIE
LUCAS	KILIAN	PAYS DE LA LOIRE
MEUNIER	THOMAS	PAYS DE LA LOIRE
MEUNIER	THOMAS	PAYS DE LA LOIRE
PERSYN	RAPHAËL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
RONGIERAS	CLARA	OCCITANIE

Transferts vers CROPP Nouvelle-Aquitaine

Nom	Prénom	Dép.	Depuis CROPP
BOURLON	CHLOÉ	33	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
CAILLAUD	PAULINE	23	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
CANCIAN	ARTHUR	23	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
CHEREL	ELONA	47	BRETAGNE-SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
DELANNOY	GRÉGORY	17	HAUTS-DE-FRANCE
DELANNOY BALLAST	FLORENCE	17	HAUTS-DE-FRANCE
DERVAUX	AMÉLIE	64	OCCITANIE
DUPEYRON	EMMA	40	OCCITANIE
GOLVEC	CLARA	79	PAYS DE LA LOIRE
LACOTE	FLORA	64	OCCITANIE
MAACHA	AMELINE	33	ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MARTIN	YANN	33	ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MERLOT	ANAIS	24	PAYS DE LA LOIRE
PAGAT	JÉRÔME	47	CENTRE-VAL DE LOIRE
PRIN	CHRISTELLE	79	PAYS DE LA LOIRE
SOARES DE BRITO	MÉLISA	64	HAUTS-DE-FRANCE
TRAVERS	LUCIE	40	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Nom	Prénom	Dép.
BATY SOREL	CÉLIA	86	LE BELLEC	ELISABETH	17
BUGEAU FAYE	PIERETTE	87	LE BOZEC	VALÉRIE	17
CHARIER	MICHEL	79	NADAUD	MIREILLE	24
CHARIER	CÉCILE	79	PARIS	EMILIE	33
COLIN	VÉRONIQUE	17	RAMET	CAMILLE	33
DE MONTMORT	ASTRID	33	ROUX	JULIA	33
DOUMICHAUD	JACQUELINE	24	VAGNER	YOHANN	33
GARNAUD LEBON	AGNÈS	16	VIGNEAU	OLIVIER	40